



Entre inquiétude et hostilité !!

Nous nous y attendions. Nos propositions ont suscité des réactions. Inquiétude de la part des salariés et de cabinets d'avocats et hostilité de certains administrateurs appartenant à des organisations syndicales de salariés.

L'inquiétude :

Il y a de quoi. Même si la situation est critique, elle est loin d'être désespérée. La bataille que nous menons en atteste. C'est dans ce sens que nous avons préconisé quelques mesures. Bien entendu, il faut qu'elles soient, à la fois votées au Conseil d'Administration du 15 novembre, et mises en œuvre le plus rapidement possible. Certes, le vote n'est pas acquis d'avance, mais nous allons nous y employer.

L'hostilité :

Certains administrateurs ont fait pression sur des membres de la CGT afin que l'on ne touche pas aux indemnités perçues par les membres du bureau. Alors que l'ENADEP connaît quelques difficultés économiques, ils veulent continuer à « tondre la bête ». Un véritable scandale.

Les administrateurs de l'ENADEP du côté salarié reçoivent un salaire. Leur temps de présence aux réunions est du temps de travail effectif. Autrement dit, ils ne perdent rien au niveau de leur rémunération. Leur employeur ne touche pas à leur rémunération. Et s'il y a du dépassement, c'est simplement du militantisme. Il ne peut donner lieu à une quelconque indemnité.

D'ailleurs, l'Accord National Interprofessionnel du 17 février 2012 relatif à la modernisation et au fonctionnement du paritarisme en son article 5, premier alinéa stipule : « *les fonctions d'administrateurs sont gratuites* ». Notons que cet accord a été signé par la CFDT, la CGT-FO et la CFTC.

Il est quand même cocasse de s'apercevoir que ce sont des administrateurs de deux de ces trois syndicats qui font de la résistance.

Mais la CGT ne lâchera rien pour que l'ENADEP s'en sorte. Face à des intérêts égoïstes, nous nous battons pour que ce soit l'intérêt général qui prenne le pas.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes